

2011



La révolution tunisienne, le point de bascule

APRÈS SA LIBÉRATION, MONGI EST PHYSIQUEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT ATTEINT. IL VIT SOUS CONTRÔLE POLICIER QUOTIDIEN, SANS LOGEMENT ET SANS RESSOURCES.

Mongi est de nouveau arrêté et torturé dans le poste de Jendouba



CONTRÔLE

1993



Il est condamné à 6 mois d'emprisonnement et 10 ans de contrôle administratif pour « appartenance à une association illégale ».

FÉVRIER 2023

AVEC LE SOUTIEN DE SANAD, MONGI PORTE SON AFFAIRE DEVANT LA JUSTICE ADMINISTRATIVE POUR OBTENIR RÉPARATION POUR TOUT CE QU'IL A SUBI. IL POURSUIT L'ÉTAT TUNISIEN POUR TORTURE, MAUVAIS TRAITEMENTS ET DÉNI DE JUSTICE.



2012

Mongi porte enfin plainte pour torture. L'espoir de justice commence à germer.



2014

L'enquête se termine par une mise en accusation des tortionnaires de Mongi. Mais ces derniers font appel.



APRÈS 30 ANS DE DÉNI DE JUSTICE, L'ESPOIR RENAÎT



SI LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF LUI DONNE RAISON, CE SERA UN GRAND MESSAGE D'ESPOIR ENVOYÉ À TOUTES LES VICTIMES

MONGI N'ENTEND PAS BAISSER LES BRAS !



La Cour de cassation achève sa quête de justice en confirmant que, la torture n'étant pas criminalisée dans le code pénal à l'époque des faits, il n'y a pas lieu de poursuivre les agresseurs.

2020



1992

Il est finalement acquitté puis libéré en février 1992, après

9 MOIS DE DÉTENTION.

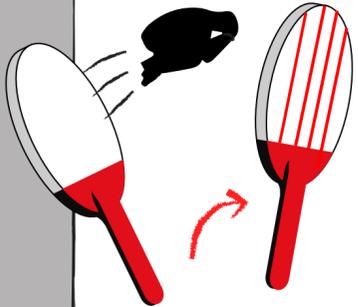
1991

BATTU, PRIVÉ DE NOURRITURE



Mongi est de nouveau arrêté. Torturé en garde à vue à Jendouba, il l'est aussi à plusieurs reprises en prison

2015/2020



Mongi vit cinq ans de saga judiciaire. Son dossier est trimballé entre plusieurs chambres de mise en accusation et la Cour de cassation qui le font naviguer entre espoir et désillusion.

IL NE VOIT PLUS SON FILS.

Sa femme demande le divorce.

1988

Les autorités ferment sa pâtisserie.

Il n'a plus de revenus et accumule les dettes.



MAI 1987

Mongi HAMDY un pâtissier marié et père d'un enfant de trois ans, est arrêté par la police. Soupçonné appartenir à un mouvement islamiste, il est détenu et torturé pendant 15 jours puis libéré.

MONGI HAMDY

